

SÉANCE extraordinaire

LE 23 mars 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 23 mars 2015, à 18 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Messieurs Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur Christian Dea, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150323.065 RADIATION - MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRAT les difficultés financières de certains organismes du territoire;

CONSIDÉRANT que le bilan financier de ces organismes démontre clairement qu'il sera impossible pour ces derniers de rembourser le montant dû à la Ville et de respecter leur entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu de procéder à la radiation des mauvaises créances ci-dessous détaillées à même le surplus accumulé de la Ville de Chandler, soit :

Nom	Intérêts	Divers	Total
Comité des loisirs Newport		5 500.00 \$	5 500.00 \$
Municipalité Port Daniel / Gascons	1 117.97 \$		1 117.97 \$
	TOTAL		6 617.97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150323.066 CLUB DE RÉCRÉATION DU GRAND PABOS – TAXATION

CONSIDÉRANT que le Club de récréation du Grand Pabos informe la Ville qu'il n'a pas les moyens financiers d'acquitter les taxes municipales de 2013, 2014 et 2015 avec les intérêts courus;

Il est résolu ce qui suit :

De prêter à Club de récréation du Grand Pabos une somme de 42 857.08 \$ pour lui permettre d'acquitter les taxes municipales pour les années 2013, 2014 et 2015 avec les intérêts courus en date du 23 mars 2015;

Ce prêt sera garanti par une hypothèque sur les immeubles de l'organisme;

Ce prêt sera remboursable avec les profits nets de l'organisme sans dépasser 25 % annuellement;

Dans le cas où les immeubles de l'organisme seraient privatisés, vendus à des personnes ou à des organismes à but lucratif, ou utilisés à des fins résidentiel, commercial, industriel ou autre, le prix de vente sera émis à la ville en remboursement du prêt consenti par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150323.067 ENTENTE PATRO-JEUNESSE - ÉQUIPEMENT DU RESTAURANT DE LA CAPITAINERIE

CONSIDÉRANT que l'organisme Patro-Jeunesse a mis fin au protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Chandler pour la location de la Capitainerie à la Marina, immeuble situé au 500, rue Ernest-Whitton à Chandler;

CONSIDÉRANT que l'organisme n'a pas les liquidités pour rembourser une dette de 6 000 \$ à la Ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil accepte que le Patro-Jeunesse lègue à la Ville de Chandler une chambre froide et un lot de chaises et des tables en guise d'acquittement de la dette de 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150323.068 APPUI – PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 32 alinéa 2 du règlement de lotissement de la ville de Chandler, monsieur Jocelyn Marcoux entend convertir ses propriétés situées aux 334, 336 et 338, avenue Blanchard, Ville de Chandler, en copropriété divise.

CONSIDÉRANT que pour arriver à ses fins, monsieur Jocelyn Marcoux doit présenter une demande d'autorisation à la Régie du logement du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'appuyer la démarche de monsieur Jocelyn Marcoux et sa demande d'autorisation à la Régie du logement du Québec pour convertir ses propriétés situées aux 334, 336 et 338, avenue Blanchard, Ville de Chandler en copropriété divise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150323.069 SUBVENTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la FDEC a accordé une subvention de 10 000 \$ à la Ville de Chandler pour permettre les études préalables à la réalisation du projet « forêt enchantée » (résolution FDEC numéro 141106.071);

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique du territoire de la MRC du Rocher-Percé chapeaute le projet;

POUR SES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'autoriser la Ville de Chandler à accorder une subvention de 10 000 \$ à la CDE du territoire de la MRC du Rocher-Percé pour la réalisation des études préalables à la réalisation du projet « forêt enchantée » à Chandler.

Monsieur Luc Legresley est contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150326.070 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche propose la levée de l'assemblée à 19 h 20.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier